

Communiqué



Les États membres de l'OSCE appelés à ratifier la Convention contre les mines antipersonnel

Vienne, le 29 juin 2011 - Un appel a été lancé à tous les États européens et d'Asie centrale afin qu'ils s'adhèrent à la Convention contre les mines antipersonnel, ou *Convention d'Ottawa*. C'est S.E. Gazmend Turdiu, le haut diplomate albanais qui préside actuellement la Convention qui est l'auteur de cet appel émis aujourd'hui depuis le siège de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

« J'appelle les 10 États membres de l'OSCE qui n'ont pas encore rejoint notre mouvement humanitaire à le faire dès que possible », a déclaré M. Turdiu lors de la 650ème assemblée plénière du Forum de l'OSCE pour la sécurité et la coopération. Alors que 46 États membres de l'OSCE ont déjà signé la Convention contre les mines antipersonnel, les 10 États suivants ne l'ont toujours pas fait: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la Pologne et la Fédération de Russie.

« En accord avec les engagements pris par les États partis lors du *Sommet de Carthagène pour un monde sans mines* qui s'est tenu en 2009, je voudrais saisir cette occasion pour promouvoir la ratification et l'adhésion à la Convention » a-t-il déclaré.

Éliminer, et non pas conserver les mines antipersonnel rend les frontières plus sûres

Depuis 2003 et à travers son programme au Tadjikistan d'action contre les mines, l'OSCE s'est jointe aux efforts mondiaux mis en œuvre pour aider les États à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention. Au-delà de son action au Tadjikistan, et en partenariat avec le *Trust Fund International* basé en Slovénie, l'OSCE a facilité la coopération à travers l'Asie centrale afin de relever les défis que les mines antipersonnel posent dans cette région.

« J'aimerais souligner le rôle important joué par l'OSCE dans la recherche d'un renforcement de la sécurité transfrontalière grâce à l'action du Collège de Gestion des Frontières de l'OSCE » a déclaré M. Turdiu. « En tant que parties à la Convention contre les mines antipersonnel, nous avons compris que, grâce à l'élimination des mines anti-personnel, les frontières sont effectivement mieux sécurisées, et non moins ».

« Dans de nombreuses régions, le premier obstacle décourageant l'adhésion à la Convention semble être la question de la sécurité des frontières » a ajouté M. Turdiu. « Cependant, 156 États du monde ont accepté que leur souveraineté et la sécurité de leurs frontières soient assurées sans utiliser de mines antipersonnel. J'encourage les États membres de l'OSCE qui ne sont pas encore parties à la Convention à consulter les États qui l'ont déjà rejointe afin qu'ils puissent apprendre de nos expériences ».

La Convention contre les mines antipersonnel

AP Mine Ban Convention Implementation Support Unit

La Convention contre les mines antipersonnel a été adoptée à Oslo en 1997 et a été ouverte à signature à Ottawa la même année; elle est entrée en vigueur en 1999.

À ce jour, 156 États ont adhéré à la Convention, avec 152 d'entre eux qui ne possèdent plus de stocks de mines antipersonnel. Environ 44 millions de mines ont été détruites par les États parties. La grande majorité de ces mines - plus de 37 millions - ont été détruites par 33 États membres de l'OSCE.

34 des 50 États qui à un moment ont fabriqué de mines antipersonnel sont désormais liés par l'interdiction de la Convention sur la production. La plupart des autres États Parties ont décrété un moratoire sur la production et / ou les transferts de mines antipersonnel.

Le déminage a permis de rendre des millions de mètres carrés de terres autrefois dangereux disponibles de nouveau pour des activités humaines normales.

###

Pour plus d'informations concernant la Convention veuillez envoyer un courriel à:

ISU@APMineBanConvention.org. Connectez-vous à la Convention par le biais de [notre site Web](#), [Facebook](#) ou [Twitter](#).